

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

UFI: 929J-QN6C-M00A-JR11

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additifs pour combustibles et composants de combustibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

Rue: Langgewann 101 Lieu: D-67547 Worms

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 2 de 16

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)	·	
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcan	es, isoalcanes, cycliques,	<2% aromatiques	60 - < 80 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle			1 - < 10 %
	248-363-6		01-2119539586-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute EUH066	Tox. 4, Aquatic Chronic 2;	H332 H312 H302 H411 EUH044	
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol			1 - < 10 %
	203-234-3		01-2119487289-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit.	2, STOT SE 3; H332 H3	15 H319 H335	
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatic	1 - < 10 %		
	919-284-0		01-2119463588-24	
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic (Chronic 2; H336 H304 H4	11 EUH066	
224622-34-8	polyétheramine			1 - < 10 %
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H3	15 H412		
91-20-3	naphtalène			0,1 - < 1 %
	202-049-5	601-052-00-2	01-2119561346-37	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acu			
	1,1'-bis-(ferrocényl)octane			0,1 - < 1 %
	479-710-1		01-0000020037-79	
	Repr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Ch	ronic 4; H360FD H373 H4	113	
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié			< 0,1 %
	310-154-3	604-092-00-9	01-2119513207-49	
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam H400 H410	n. 1, Aquatic Acute 1, Aqua	atic Chronic 1; H360F H314 H318	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1174522-09-8	918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	60 - < 80 %
	par voie orale:	DL50 = > 5000 mg/kg	
27247-96-7	248-363-6	Nitrates de 2-éthylhexyle	1 - < 10 %
		ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou mique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
104-76-7	203-234-3	2-éthylhexan-1-ol	1 - < 10 %
	l'	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou voie orale: DL50 = 3290 mg/kg	
64742-94-5	919-284-0	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd	1 - < 10 %
	par voie orale:	DL50 = 10650 mg/kg	
91-20-3	202-049-5	naphtalène	0,1 - < 1 %
		CL50 = > 77,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 16000 mg/kg; par voie orale: /kg	
121158-58-5	310-154-3	dodécylphénol, ramifié	< 0,1 %
	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic	; H400: M=10 c 1; H410: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques, 5 % - < 15 % hydrocarbures aromatiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 4 de 16

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

température maximale de process: 100 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 5 de 16

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additifs pour combustibles et composants de combustibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)	-	150		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,35 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,52 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,025 mg/kg p.c./jour
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	12,8 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	53,2 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	53,2 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	23 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,3 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	local	26,6 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, aigu	par inhalation	local	26,6 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	11,4 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,1 mg/kg p.c./jour
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	151 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	32 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
91-20-3	naphtalène			·
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	25 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié			
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	44,18 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	166 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,79 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, aigu	par inhalation	systémique	13,26 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,075 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, aigu	dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,075 mg/kg p.c./jour



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 7 de 16

Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,26 mg/kg
			p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Valeurs de r	éférence PNEC	
Nº CAS	Désignation	
Milieu environ	nemental	Valeur
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	
Eau douce		0,0008 mg/l
Eau de mer		0,00008 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,00074 mg/kg
Sédiment mai	rin	0,00074 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,000191 mg/kg
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol	
Eau douce		0,017 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,17 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,284 mg/kg
Sédiment mai	rin	0,028 mg/kg
Intoxication se	econdaire	55 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,047 mg/kg
91-20-3	naphtalène	
Eau douce		0,0024 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,02 mg/l
Eau de mer		0,0024 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,0672 mg/kg
Sédiment mai	rin	0,0672 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,9 mg/l
Sol		0,0533 mg/kg
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	
Eau douce		0,000074 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,00037 mg/l
Eau de mer		0,000007 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,226 mg/kg
Sédiment mai	rin	0,027 mg/kg
Intoxication secondaire 4 mg/k		4 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		0,118 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition







conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Code du produit: 23011 Révision: 23.06.2025 Page 8 de 16

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: marron foncé Odeur: aromatisé Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition > 180 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Non inflammable. Les vapeurs peuvent

former avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 0,25 vol. % Limite supérieure d'explosivité:

7 vol. %

Point d'éclair: 67 °C DIN EN ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: $< 7 \text{ mm}^2/\text{s}$

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé Pression de vapeur: < 0,95 hPa

(à 20 °C)

Densité: 0,81 g/cm3 non déterminé Densité de vapeur relative:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 9 de 16

Caractéristiques des particules:

non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 10 de 16

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
1174522-09- 8	Hydrocarbures, C10-C13	3, n-alcanes	s, isoalcanes,	cycliques, <2% a	romatiques		
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	ECHA	OECD Guideline 401	
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	<u> </u>					
	orale	ATE mg/kg	500				
	cutanée	ATE mg/kg	1100				
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l				
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol						
	orale	DL50 mg/kg	3290	Rat	ECHA	OECD Guideline 401	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l				
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole)	, aromatiqu	e lourd				
	orale	DL50 mg/kg	10650	Rat	ECHA	OECD Guideline 420	
91-20-3	naphtalène						
	orale	DL50 mg/kg	710	Souris	ECHA	OECD Guideline 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	ECHA	OECD Guideline 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 77,7	Rat	ECHA	EPA TSCA	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 11 de 16

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
1174522-09- 8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques							
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 202	
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	OECD Guideline 203	
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	17,1	96 h	Leuciscus idus melanotus	ECHA	EU Method C.1	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	11,5 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	EU Method C.3	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	39 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	EU Method C.2	
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1 - < 3	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD Guideline 201	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,487	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,851	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)		
91-20-3	naphtalène							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,45	72 h	Skeletonema costatum	Mar Environ Res 11, 183-200 (1984)		

12.2. Persistance et dégradabilité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 12 de 16

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	>= 3,17
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	5,24
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol	2,9
91-20-3	naphtalène	3,4

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	>= 44,6		REACh Registration D
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	1332		Meylan et al. 1997.
91-20-3	naphtalène	36,5 - 168	Cyprinus carpio	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 13 de 16

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpor

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle deLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>transport:</u> transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

dodécylphénol, ramifié





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 14 de 16

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3. Inscription 30. Inscription 75

Indications relatives à la directive

E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 15 de 16

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2 Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne

UE: Union européenne

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

Facteur M: Facteur de multiplication

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association DGR: Dangerous Goods Regulations

ICAO: International Civil Aviation Organization

TI: Technical Instructions

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23011 Page 16 de 16

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)